

LE ZONAGE

— — Limite de zones, de secteurs et de sous-secteurs

Zone N : L'espace naturel et forestier

Zone N : l'espace naturel et forestier
Secteur Na : les massifs boisés

Secteur Nb : l'espace de valorisation des sols et des sous-sols
Secteur Nc : l'espace dont la richesse écologique justifie l'inconstructibilité
Secteur Npb : les espaces bâtis patrimoniaux dans l'espace naturel et forestier (les noyaux ruraux traditionnels)
Secteur Npc : les espaces bâtis patrimoniaux dans l'espace naturel et forestier (les vallons urbanisés)
Secteur Npd : les espaces bâtis patrimoniaux dans l'espace naturel et forestier (les coteaux belvédères)

Zone A : L'espace agricole

Secteur Aa : l'espace agricole protégé pour des raisons de biodiversité, de paysage
Secteur Apb : les espaces bâtis patrimoniaux dans l'espace agricole (les noyaux ruraux)
Secteur Apd : les espaces bâtis patrimoniaux dans l'espace agricole (les côteaux bâtis)

Zone UA : Les bourgs renforcés

Secteur U4a : les centres d'élargis

Zone UB : Les espaces urbains constitués

Secteur UBa : les opérations ou parties d'opération denses

Zone III C : Les quartiers verdoyants / arborés

■ Secteur UCa : les quartiers en « nappe »

Zone UD : Les hameaux équipés à constructibilité limitée

- Zone UD : les hameaux équipés à constructibilité limitée
- Secteur UDpb : les hameaux patrimoniaux (les noyaux ruraux traditionnels)
- Secteur UDpc : les hameaux patrimoniaux (les vallons urbanisés)
- Secteur UDpd : les hameaux patrimoniaux (les coteaux belvédérés)

Zone UP : Les espaces urbains patrimoniaux

Secteur UPa : les centres-bourgs traditionnels
Secteur UPb : les noyaux ruraux traditionnels
Secteur UPc : les vallons urbanisés
Secteur UPd : les coteaux belvédères

Zone UX : Les sites d'activité économique

Secteur UYb : les zones d'activité stratégique

Secteur UXc : les zones industrielles

Secteur UXe : les entreprises hors

Secteur UXf : le site de l'Inrae

Zone UE : les sites d'équipements
Secteur UEa : les sites d'équipements privés

Secteur 1AUHa : les secteurs à urbaniser dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble

Zone 2AU : Les espaces à urbaniser non ouverts à l'urbanisation

Secteur 2AUH : les secteurs à vocation future à dominante résidentielle

LES PRESCRIPTIONS

-  Espace Bois Classé
-  Emplacement réservé aux voies et ouvrages publics
-  Emplacement réservé pour programme de logements
-  Linéaire de diversité commerciale
-  Secteur de mixité sociale
-  Périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
-  Périmètre d'attente de projet d'aménagement global
-  Zone d'implantation des constructions
-  Bâtiement en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination

Les protections patrimoniales (L151-19 : motifs d'ordre culturel, historique ou architectural

Eléments de patrimoine bâti :

-   Logis (XVe-XVIIe siècles)
-   Château, manoir et grande propriété (XVIIe-XIXe siècles)
-   Maison bourgeoise et maison de maître (XIXe-XXe siècles)
-   Habitat de villégiature (XIXe-XXe siècles)
-   Maison de bourg
-   Bâti rural
-   Propriété viticole
-   Équipement
-   Bâtiment artisanal ou industriel

 Data collection

- Arbre

Alignement d'arbres

Les protections environnementales (L151-23 : motifs d'ordre écologique)

-  Boisement de coteau
- Boisement et espace naturel à vocation de loisirs
-  Espace naturel (boisement, jardin, etc.) à protéger dans l'espace urbain
- Haie et ripisylve linéaire
- Mare et son boisement d'accompagnement éventuel

Fond de plan

 Limite communale
 Limite de canton

■ Bâtiment

Vote

10

N

